

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Communication en langue anglaise			
Code	ECLG1B11CLA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gladys HARDY (gladys.hardy@helha.be) Paméla ANCION (pamela.ancion@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif de donner aux étudiants les outils de base nécessaires à l'apprentissage de la langue anglaise parlée et écrite; Elle se centre donc sur l'acquisition d'un vocabulaire usuel, économique et de la logistique ainsi que sur l'acquisition des principaux principes grammaticaux et de conjugaison utilisés couramment dans le monde économique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Négocier, présenter et argumenter dans un contexte multilingue
 - 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
 - 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- communiquer en anglais de façon fluide, structurée et claire
- utiliser le vocabulaire adéquat et appliquer les principes grammaticaux et de conjugaison usuels
- traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus provenant de sources écrites et / ou orales

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B11CLA · Communication en langue anglaise 72h / 6 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Boîte à outils linguistique	24 h
Anglais des affaires	48 h

Contenu

- Vocabulaire lié aux activités économiques et logistiques
- Application de la grammaire (les temps actifs et passifs, les propositions, les verbes modaux,

- infinitifs avec ou sans "to", gérondifs, pronoms relatifs, ...)
- compréhensions à la lecture et à l'audition
 - stimulation d'une production orale individuelle ou en groupe
 - ...

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive, inductive, interactive, progressive, et par situation-problème
- Travail en autonomie et/ou en groupe
- Travail régulier

L'étudiant sera un acteur de sa formation en langue anglaise, se donnera des objectifs à atteindre qui seront individuellement vérifiés tout au long de l'année avec bilan en fin d'année. Tout étudiant aura comme but le progrès et une amélioration de son niveau avec l'utilisation de différentes stratégies en fonction de chacun. Il sera également amené à pratiquer l'auto-évaluation.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'étude
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues
- Tutorats
- SAR
- ...

Sources et références

Méthode Express Anglais, Harrap's Edition, Sheena Andromaque et D. Gautié

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Notes de cours
- Livres et manuels
- Sites internet
- Matériel audio
- Matériel didactique
- Autres documents disponibles sur la plateforme connectED
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluations formatives et certificatives durant l'année ayant pour objectif de vérifier l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à une connaissance active et pratique de la langue. Elles permettront à l'étudiant de suivre son évolution individuelle et de remédier immédiatement aux lacunes en cas de non acquisition + exercices oraux en groupes restreints avec tenue d'un portfolio (= dossier d'apprentissage/dossier progressif) = 25% de la note finale de juin
- Remise du portfolio en janvier (1ère partie) = 5% de la note finale de juin
- Examen écrit (60%) et examen oral (10%) en juin permettant aux étudiants de mettre en oeuvre les acquis de l'année = 70% de la note finale de juin
- Examen écrit (80%) et examen oral (20%) en août/septembre = 100% de la note finale de septembre. Le TJ n'est plus pris en compte.

Remarque: sans remise du portfolio (dans son entièreté), l'étudiant ne sera pas autorisé à présenter la partie orale et obtiendra la note de zéro pour cette partie.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10	Evc	15		
Période d'évaluation	Trv	5	Exe + Exo	70	Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Les langues d'enseignement sont l'anglais et le français. La méthode pédagogique mettra tout de même l'accent sur la langue anglaise. Lors des différentes activités d'apprentissage réalisées en classe, il est attendu des étudiants qu'ils interagissent un maximum dans la langue cible.

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

La matière est cumulative (tout, toujours). Aucune dispense n'est envisagée entre janvier et juin, ni entre juin et septembre.

Evaluation continue: en cas d'absence non justifiée à une interrogation du TJ ou en cas d'un travail non remis, l'étudiant obtiendra une note de zéro pour cette interrogation ou ce travail. Si l'absence est justifiée, l'étudiant doit faire parvenir au professeur une copie du certificat médical le plus rapidement possible sinon cela entraînera une note de zéro.

Evaluation du Q1: la matière évaluée n'est pas dispensatoire, l'étudiant sera à nouveau évalué sur cette même matière lors de la session d'examens de juin, il pourra tout de même décider de conserver ou de rejouer la note qu'il aura obtenue en janvier

Evaluation du Q2 et du Q3: toutes les parties de l'examen doivent être présentées (partie orale ET écrite). En cas d'absence non justifiée, l'étudiant obtiendra "PP" (pas présenté) pour l'ensemble de l'unité d'enseignement. Principe similaire pour l'évaluation du Q1. Le travail journalier de toute l'année n'est plus pris en compte dans l'évaluation finale du Q3.

Pour toutes les sessions: un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).